First Trust IPOX® Europe Equity **Opportunities UCITS ETF**

Le Fonds est un fonds indiciel géré passivement qui cherche à fournir aux investisseurs des résultats d'investissement qui correspondent de manière générale au cours et au rendement de l'indice IPOX® 100 Europe Index (l'« Indice »). L'Indice est un indice modifié pondéré en fonction des cours, qui mesure la performance des 100 plus importantes sociétés domiciliées en Europe et classées trimestriellement par capitalisation boursière dans l'indice IPOX® Global Composite

Performance

La performance passée ne saurait préjuger de la performance future Rendement depuis le lancement (%)



Résumé des performances (%)	1 M	3 M	YTD	1 A	3 A	5 A I	Depuis le ancement
Fonds	1,00	1,91	20,26	23,63	-3,13	-	0,47
Gestion indicielle	1,17	2,21	21,66	25,14	-1,87	-	1,82

La performance pour les périodes inférieures à un an est cumulative et annualisée pour celles supérieures à un an.

Rendement annuel sur 12 mois (%)				30.06.22 30.06.23	
Fonds	-	-	-25,97	8,97	23,34
Gestion indicielle	-	-	-25,41	10,70	24,87

La performance du Fonds correspond à la performance de la catégorie d'actions depuis sa création, présentée nette de frais, y compris les dividendes réinvestis dans la devise de référence de la catégorie d'actions, à savoir en EUR. Les performances peuvent varier à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent perdre tout ou partie de leur capital. Les rendements peuvent augmenter ou diminuer en raison des fluctuations des devises et des taux de change. Veuillez vous reporter à la section « Risques » en page 3 pour plus de détails sur les risques associés à un investissement dans le Fonds.

□First Trust

FPXE	Acc EUR		
ISIN	IE00BFD26097		
Catégorie d'actifs	Actions		
Lancement du Fonds	22.06.2021		
Lancement de la catégorie 22.06.2021			
Total des frais sur encours	0,65%		
Devise de référence	EUR		
Utilisation des revenu	s Capitalisation		
Actifs sous gestion	€1,52 millions		
Actions en circulation	75 002		
Conforme à la directive OPCVM	Oui		
Domicile	Irlande		
Gestionnaire d'investissement	First Trust Advisors		
Fréquence de rééquilibrage	Trimestrielle		
Méthode de réplication Physique – réplication intégrale			
Classification SFDR Article 6			
Gestion indicielle IPOX® 100 Europe Inde	x		

Informations boursières

Bourse	Dev.	Ticker	SEDOL
London Stock Exchange	GBP	FPXE LN	BMGH826
London Stock Exchange	USD	IPXE LN	BMGH815
Borsa Italiana	EUR	EFPX IM	BP2C9D4
✓ ISA ✓ SIPP	~ (JK Reportir	ng Status





+353 (0)1 913 1339



info@ftgportfolios.com



Fitzwilliam Hall, Dublin 2, D02 T292



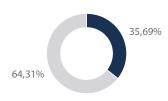
www.ftglobalportfolios.com

Portefeuille

10 PRINCIPALES PARTICIPATIONS (%)

Arm Holdings Plc	6,02
nVent Electric Plc	4,43
monday.com Ltd.	3,58
Nordnet AB (publ)	3,50
Spotify Technology S.A.	3,42
Atlas Copco AB	3,33
Novo Nordisk A/S	2,93
InPost SA	2,90
Dr. Ing. h.c. F. Porsche AG	2,81
UCB S.A.	2,77

10 principales participations, en % du total

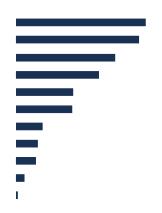


10 principales participations, en % de l'actif net total. Les participations en portefeuille sont susceptibles d'évoluer à tout moment. Les références à des titres spécifiques ne constituent pas une recommandation d'achat ou de vente et il convient de ne pas présumer ces derniers comme rentables.

ALLOCATION SECTORIELLE (%)

ALLOCATION GÉOGRAPHIQUE (%)

Industrie	20,62
Soins de santé	19,49
Technologie de l'information	15,69
Consommation discrétionnaire	13,13
Services de communication	9,08
Finance	9,02
Énergie	4,29
Consommation de base	3,56
Matériaux	3,31
Services aux collectivités	1,47
Immobilier	0.34



CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

	Suède	23,13
4 N	Royaume-Uni	16,84
	Allemagne	12,22
0	Suisse	8,51
垃	Israël	5,02
	Pologne	4,97
#	Norvège	4,11
	Belgique	3,27
	Irlande	3,26
1	Danemark	3,03
	Pays-Bas	2,96
	Autre	12,68

Cap. boursière maximale	€557,7 mrd
Cap. boursière moyenne	€3,7 mrd
Cap. boursière minimale	€0,4 mrd
Cours/bénéfices	24,61
Cours/valeur comptable	4,07
Cours/flux de trésorerie	16,22
Cours/ventes	2,62
Rendement de l'Indice	1,84%

- L'indice IPOX® 100 Europe Index est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière, qui mesure la performance des premiers appels publics à l'épargne de l'indice IPOX® Global Composite Index récemment entrepris en Europe.
- L'indice IPOX® Global Composite Index vise à fournir une vision large et objective de la performance globale du marché secondaire des premiers appels publics à l'épargne et des spinoffs récemment entrepris dans les pays émergents et développés pendant leurs 1 000 premiers jours de négociation. Après l'application des filtres initiaux, toutes les composantes éligibles à l'inclusion doivent en règle générale afficher au moins six jours complets de négociation afin d'intégrer l'Indice lors de chaque rééquilibrage.
- Toutes les composantes de l'Indice IPOX® Global Composite index sont classées par capitalisation boursière. Les 100 sociétés les plus importantes, et généralement les plus liquides, qui sont économiquement liées à l'Europe sont retenues pour intégrer l'indice IPOX® 100 Europe Index. Les pondérations des composantes sont plafonnées à 10 %. Les titres dont la pondération est supérieure à 4 % sont plafonnés à une pondération cumulée de 40 %.
- L'Indice est recomposé et repondéré trimestriellement.

Risques

- Il se peut que le Fonds n'atteigne pas son objectif d'investissement et que la valeur des actions du Fonds baisse.
- Ni First Trust Global Portfolios Management Limited (« FTGPM ») ni aucune de ses sociétés affiliées ne garantissent la performance ou les rendements futurs du Fonds.
- Il n'y a aucune garantie que l'Indice continuera à être calculé et publié sur la base décrite dans le Prospectus. En outre, le rendement du Fonds peut ne pas correspondre au rendement de l'Indice.
- Voir également la description des risques applicables au Fonds dans la section « Facteurs de risque » du Prospectus.

Informations importantes

Cette communication promotionnelle est émise par First Trust Global Portfolios Management Limited (« FTGPM »), Fitzwilliam Hall, Fitzwilliam Place, Dublin 2, D02 T292. FTGPM est agréé et réglementé par la Banque centrale d'Irlande (« CBI ») (C185737). Le Fonds est également réglementé par la CBI.

Aucun élément contenu aux présentes ne constitue un conseil en matière d'investissement, juridique, fiscal ou autre, et il convient de ne fonder aucune décision d'investissement ou autre uniquement sur la base de celui-ci ; le document ne recommande ou ne suggère pas, implicitement ou explicitement, une stratégie d'investissement, ne tire pas de conclusions concernant une stratégie d'investissement pour le lecteur et ne fournit aucune opinion quant à la valeur ou au prix actuel ou futur d'un quelconque fonds. Il ne s'agit pas d'une invitation, d'une offre ou d'une sollicitation à s'engager dans une quelconque activité d'investissement, y compris un investissement dans le Fonds, et les informations, recommandations ou opinions exprimées dans le présent document ne constituent pas une offre de vente du Fonds.

Le Fonds est un compartiment à capital variable de First Trust Global Funds PLC (la « Société »), un fonds OPCVM à compartiments multiples appliquant le principe de la ségrégation des engagements entre les compartiments, constitué avec une responsabilité limitée en tant que société d'investissement à capital variable en vertu de la loi irlandaise et dont le numéro d'immatriculation OPCVM est 514357.

Les informations contenues dans cette communication promotionnelle ne sont pas exhaustives et doivent donc être lues conjointement avec le Prospectus du Fonds, le Supplément pertinent et le document d'informations clés – (DIC) qui contiennent des informations importantes ne figurant pas dans le présent support d'information, notamment les conditions d'investissement et les informations relatives aux risques et restrictions d'investissement, aux frais et dépenses et aux conflits d'intérêts. Les investisseurs potentiels sont priés de prêter une attention particulière aux informations sur les risques communiquées dans la section « Facteurs de risque » du Prospectus du Fonds (disponible en anglais) et le DIC (disponibles pour chaque catégorie d'actions de chacun des compartiments de la Société et dans l'une des langues officielles de chacun des États membres de l'UE dans lesquels chaque compartiment a été notifié en vue de sa commercialisation conformément à la directive 2009/65/CE [la Directive

OPCVM]). Rien ne garantit que l'objectif d'investissement du Fonds sera atteint ou que le Fonds générera un rendement positif. Veuillez contacter FTGPM ou visiter le site www. ftglobalportfolios.com : pour obtenir le Prospectus du Fonds, le Supplément pertinent et le DIC. Les investisseurs et les investisseurs potentiels peuvent obtenir un résumé en anglais des droits des investisseurs et des informations sur l'accès aux mécanismes de recours collectif en cas de litige sur le site web suivant : https://www.ftglobalportfolios. com/Content/SUMMARY_OF_INVESTOR_RIGHTS.

Le Fonds est actuellement déclaré pour commercialisation dans un certain nombre d'États membres de l'UE en vertu de la Directive OPCVM. La Société peut toutefois décider de mettre fin aux dispositions prises eu égard à la commercialisation de toute catégorie d'actions du Fonds à tout moment en utilisant la procédure prévue par la Directive OPCVM.

Les parts/actions d'un ETF de type OPCVM achetées sur le marché secondaire ne peuvent en général pas être revendues directement à l'ETF de type OPCVM. Les investisseurs doivent acheter et vendre des parts/actions sur un marché secondaire avec l'aide d'un intermédiaire (p. ex. un courtier) et peuvent encourir des frais ce faisant. En outre, il se peut que les investisseurs paient plus que la valeur nette d'inventaire actuelle lorsqu'ils achètent des parts/actions et reçoivent moins que la valeur nette d'inventaire actuelle lorsqu'ils les revendent.

La politique de la Société en matière de participations du portefeuille est conçue pour être transparente, tout en étant dans le meilleur intérêt du Fonds et en protégeant la confidentialité des participations du portefeuille de chaque Fonds. L'ensemble des participations du portefeuille du Fonds est généralement disponible quotidiennement, avec un décalage d'un jour, sur www. ftglobalportfolios.com. Toute information sur les participations du portefeuille qui pourrait être fournie sur demande sera fournie sur une base confidentielle.

IPOX® et l'indice IPOX® 100 Europe Index sont des marques de commerce et des marques de service internationales déposées d'IPOX® Schuster LLC (« IPOX ») et ont fait l'objet d'une licence d'utilisation accordée à First Trust. Le Fonds n'est par parrainé, approuvé, vendu ou promu par IPOX. IPOX ne formule par ailleurs aucune déclaration quant à l'opportunité d'investir dans ce Fonds.

Pour les Investisseurs en Belgique

L'offre d'actions n'a pas été et ne sera pas notifiée à l'Autorité des services et marchés financiers belge (Autoriteit voor Financiële Diensten en Markten) et le présent document n'a pas été et ne sera pas approuvé par celle-ci. Les actions ne peuvent être offertes en Belgique qu'à des investisseurs professionnels, en vertu de l'art. 5, al. 1 de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/ CE et aux organismes de placement en créances (la « Loi du 3 août 2012 »), à condition que ces investisseurs agissent pour leur propre compte et qu'ils respectent la condition de revente telle que prévue à l'art. 5, al. 1 de la Loi du 3 août 2012.

Pour les Investisseurs à Monaco

Le Fonds ne peut être offert ou vendu, directement ou indirectement, au public à Monaco autrement que par une banque monégasque ou un intermédiaire monégasque dûment autorisé agissant en tant qu'investisseur institutionnel professionnel ayant une connaissance et une expérience des questions financières et commerciales lui permettant d'évaluer les risques et les avantages d'un investissement dans le Fonds. Par conséquent, ce document ne peut être communiqué qu'aux (i) banques, et (ii) sociétés de gestion de portefeuille dûment agréées par la Commission de Contrôle des Activités Financières en vertu de la loi no 1.338 du 7 septembre 2007 et autorisées par la loi no 1.144 du 26 juillet 1991. Ces intermédiaires réglementés peuvent à leur tour communiquer ce document aux investisseurs potentiels sous leur propre responsabilité.

Pour les Investisseurs au Luxembourg

Le Fonds est autorisé à la commercialisation au Luxembourg. Le Prospectus, le Document d'informations clés pour l'investisseur (« DICI ») et d'autres documents ainsi que les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement en anglais auprès de CACEIS Bank Luxembourg, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour les Investisseurs en Suisse

La distribution des actions en Suisse se fera exclusivement auprès d'investisseurs qualifiés (les « Investisseurs qualifiés »), définis dans la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006 (« LPCC »), telle qu'amendée, et son ordonnance d'application. Par conséquent, le Fonds n'a pas été enregistré et ne sera pas enregistré auprès de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Le présent document et/ou tout autre document d'offre relatif au Fonds peut être mis à disposition en Suisse uniquement aux investisseurs qualifiés. Pour ce faire, le Fonds a nommé en tant que représentant suisse Waystone Fund Services (Switzerland) SA, Av. Villamont 17, 1005 Lausanne, Suisse, Tél:+41213111777, email: switzerland@ waystone.com. L'agent payeur du Fonds est la Banque Cantonale de Genève. Toute documentation relative au Fonds peut être obtenue gratuitement auprès du représentant suisse à Lausanne. Les informations fournies ici le sont à titre d'information générale uniquement et les performances historiques ne constituent pas une indication des performances actuelles ou futures.